



Protéger son conjoint sans défavoriser nos enfants respectifs

Par **lamuteke**, le **14/01/2013** à **10:39**

[fluo]bonjour [/fluo]

tous les deux divorces avec chacun un enfant adulte, nous nous sommes mariés et avons acheté ensemble une maison et disposons de quelques économies (lep, livret A).

Nous nous étions mariés avec un contrat de mariage, réduit aux acquets car je possédais alors une maison et je ne voulais pas que ma fille mette éventuellement ma femme "dehors" en cas de décès et nous n'avions pas alors d'économies. Depuis notre mariage, nous avons mis de l'argent de côté et nous sommes sur le point de vendre ma maison et venons d'en acheter une ensemble. Nous voulons nous protéger le mieux possible l'un l'autre en priorité et souhaitons que nos enfants respectifs ne touchent "leur" part qu'une fois que nous serions tous les deux décédés. Que nous conseillez-vous ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **14/01/2013** à **10:50**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **lamuteke**, le **14/01/2013** à **11:11**

mille pardons. La politesse est d'une évidence qui m'a échappé tant les messages sur les forums en général sont écrit le plus souvent en phonétique et on se passe de toute formule non pas par manque de respect, mais juste pour aller a l'essentiel, surtout lorsque l'on demande dans le message d'accueil de synthétiser notre question. Je ne voulais offusquer personne. Mais là, cette lamentable erreur risque de me couter cher... j'en suis fort désolé et sollicite votre indulgence. Je me souviendrais de vos remarques à l'avenir.